

DECLARATION (CFTC – CGT – SNB)

Comme indiqué en préambule du rapport, il est stipulé que :

« la commission de contrôle des comptes est composée de quatre membres représentant les organisations syndicales et d'un membre représentant la Direction Générale, désigné par l'Inspection Générale (Group Audit France – GAF). »

Au cours de cette mission, les membres de la commission ont préparé leur compte-rendu. Toutefois, des points n'ont pas été repris par le membre de la Direction Générale et ce, malgré différents échanges (téléphoniques et courriels). Parmi les remarques, nous souhaitons voir figurer les points repris ci-après :

- Demande de la liste des bénéficiaires de portables et montant individuel alloué (charge de 7.700 euros en 2010),
- Centres de vacances. Il est indiqué qu'aucune anomalie n'a été détectée alors qu'il faut lire 'aucune anomalie n'a été détectée sur les 6 premiers points suivants'
- Les frais de prospection sont en hausse de 60 %. Le rapport ne fait qu'un simple constat alors que les membres s'interrogent sur ses causes.
- Les anomalies des dossiers de déplacement ne sont pas reprises
 - Frais de restauration remboursés et cumulés avec des forfaits,
 - Double facturation de nuit d'hôtel,
 - Frais de boisson remboursés sur un site alors que le bénéficiaire était en déplacement à 760 km de là,
 - Différences de modalités de prise en charge pour deux personnes dans une même mission (forfait pour l'un, frais réels pour l'autre),
 - Remboursement sans ordre de mission et/ou sans justification de facture.

Certains membres de la commission s'interrogent sur la marge de manœuvre du membre de la Direction Générale en tant que rapporteur dans la rédaction de ce rapport édulcoré.